

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance du conseil de la Communauté
métropolitaine de Montréal de Montréal du 18 janvier 2001,
à 19 h, au Centre Mont-Royal, 1000,
rue Sherbrooke Ouest, 3^e étage, à Montréal

Sont présents - es :

M.	Pierre Bourque	président de la Communauté métropolitaine de Montréal et maire de Montréal
M ^{mes}	Mary Deros	conseillère municipale et membre du comité exécutif de Montréal
	Chantal Deschamps	mairesse de Repentigny, pour la MRC de l'Assomption
	Noushig Eloyan	conseillère municipale et vice-présidente du comité exécutif de Montréal
MM.	Jean-Jacques Beldié	conseiller municipal de Laval
	André Boileau	conseiller municipal et vice-président du comité exécutif de Laval
	Georges Bossé	maire de Verdun et président de l'UMBM
	Pierre Bourbonnais	maire de Chambly, pour les MRC de la Vallée-du-Richelieu et de Rouville
	Réjean Boyer	maire de Vaudreuil-Dorion, pour les MRC de Beauharnois-Salaberry et de Vaudreuil-Soulanges
	Yvan Deschênes	maire de Rosemère, pour la MRC de Thérèse-De Blainville
	Pierre-Benoît Forget	maire de Deux-Montagnes, pour les MRC de Deux-Montagnes et de Mirabel
	Jean E. Fortier	conseiller municipal et président du comité exécutif de Montréal
	Claude Gladu	maire de Longueuil
	Michel Latendresse	maire de Saint-Hubert, pour la MRC de Champlain
	Michel Leduc	maire de LaSalle
	Gérard Legault	conseiller municipal de Montréal
	P.-Y. Melançon	conseiller municipal de Montréal
	Luis Miranda	maire d'Anjou
	Jacques Moreau	maire de Verchères, pour la MRC de Lajemmerais
	Bernard Paquet	maire de Saint-Laurent
	Yves Ryan	maire de Montréal-Nord
	Peter F. Trent	maire de Westmount
	Gilles Vaillancourt	maire et président du comité exécutif de Laval
	Saulie Zajdel	conseiller municipal et membre du comité exécutif de Montréal
	Frank Zampino	maire de Saint-Léonard
Me	Pierre-F.	Côté secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal
M ^{me}	Françoise Labarre	chef de division, Service du greffe, Ville de Montréal qui agit à titre de greffier de l'assemblée.

Sont absents :

MM.	Guy Boissy	maire de Saint-Lambert, pour la MRC de Champlain
	André J. Côté	maire de Candiac, pour la MRC de Roussillon
	Marcel Therrien	maire de Lachenaie, pour la MRC des Moulins

Mot de bienvenue

Le président, M. Pierre Bourque, souhaite la bienvenue aux participants.

M. Yvan Deschênes, maire de Rosemère informe les membres du conseil de la démission de M. Marcel Therrien et de son remplacement par M. Jean-Marc Robitaille, à titre de préfet de la MRC des Moulins. M. Robitaille sera présent à la prochaine rencontre.

Assermentation des membres

Me Pierre F. Côté, secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, procède à l'assermentation des membres suivants du conseil : MM. Georges Bossé, Michel Leduc, Luis Miranda, Bernard Paquet, Yves Ryan, Peter F. Trent, Frank Zampino, Saulie Zajdel.

1- Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 10 par le président de la Communauté métropolitaine de Montréal.

2- Présences et constat du quorum

Me Pierre-F. Côté, secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, constate le quorum et une feuille de présence est mise en circulation.

3- Adoption du procès-verbal du 23 novembre

Le président demande aux membres leurs commentaires sur le procès-verbal. M. Pierre Bourbonnais demande des informations sur le protocole annoncé par la ministre Harel à la séance précédente selon lequel une subvention de 700 000 \$ serait versée par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Le président répond que le protocole n'est pas nécessaire puisque le Conseil du Trésor a déjà procédé à l'émission du chèque et que ce dernier est attendu dans les prochains jours.

CC01-0001

Sur proposition de M. Yvan Deschênes, appuyée par M. Pierre-Yves Melançon,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que :
Le conseil adopte le procès-verbal.

4- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. André Boileau, appuyée par M. Pierre-Yves Melançon, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

5- Période de questions du public

Le président invite les personnes qui se sont inscrites à poser leurs questions.

M. René Miron, du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal demande comment se fera l'application de la réglementation sur l'air et sur l'eau. Est-ce que le Service de l'environnement de la CUM deviendra un Service de la CMM ? Le président répond que le Comité exécutif de la CMM étudiera un projet d'organigramme et qu'il présentera une proposition au conseil lors de la prochaine réunion.

M. Raymond Proulx, de Démocracités, dit au président de demander à la ministre Harel un plus grand nombre de pouvoir pour la CMM, ce qui aurait pour effet de laisser aux municipalités leurs pouvoirs actuels. Le président répond que la Loi 134 fixe les compétences de la CMM et qu'il appartiendra au conseil d'en développer la portée.

M. Joseph Brillant-Centaines, du Comité des citoyens pour la santé et sécurité publique demande si la CMM a une charte, quels sont son rôle, ses devoirs et ses obligations. Le président répond que la Loi 134 avec les amendements figurant dans la Loi 170 constitue en quelque sorte la charte de la CMM et décrit le rôle et les champs de compétence de la CMM.

M. James Xénos, de Location de linge olympique demande si le Règlement 87 de la CUM portant sur les eaux usées sera sous la responsabilité de la CMM. Le président répond que cette question sera précisée lors de la prochaine réunion du conseil de la CMM.

6- Désignation des membres du Comité exécutif

Le président explique le mode de désignation des membres au CE et demande à Me. Pierre-F. Côté d'agir à titre de président d'élection. M. Côté propose de procéder au vote à mainlevée et indique que les membres doivent être élus au 2/3 des voix exprimées.

Le président d'élection s'adresse à l'assemblée et fait un appel de candidature.

Désignation du membre de la Ville de Montréal

CC01-0002

Sur proposition de M. Saulie Zajdel, appuyée par Mme Noushig Eloyan, M. Pierre-Yves Melançon est proposé comme représentant de la Ville de Montréal.

Ce dernier ayant accepté, le président d'élection demande au conseil de s'exprimer par un vote à mainlevée :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que :

Le conseil désigne M. Pierre-Yves Melançon représentant de la Ville de Montréal.

Désignation des 2 membres représentant la banlieue de l'île de Montréal

CC01-0003

Sur proposition de M. Michel Leduc, appuyée par M. Luis Miranda,

MM. Georges Bossé et Frank Zampino sont proposés comme représentants de la banlieue de l'île de Montréal.

Ces derniers ayant accepté, le président d'élection demande au conseil de s'exprimer par un vote à mainlevée :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que :

Le conseil désigne MM. Georges Bossé et Frank Zampino représentants de la banlieue de l'île de Montréal.

Désignation du membre représentant la rive Nord

CC01-0004

Sur proposition de M. Pierre-Benoît Forget, appuyée par Mme Chantal Deschamps, M. Yvan Deschênes est proposé comme représentant de la rive Nord.

Ce dernier ayant accepté, le président d'élection demande au conseil de s'exprimer par un vote à mainlevée :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que :

Le conseil désigne M. Yvan Deschênes représentant de la rive Nord.

Désignation du membre représentant la rive Sud

CC01-0005

Sur proposition de M. Claude Gladu, appuyée par M. Michel Latendresse,

M. Pierre Bourbonnais est proposé comme représentant de la rive Sud.

Ce dernier ayant accepté, le président d'élection demande au conseil de s'exprimer par un vote à mainlevée :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que :

Le conseil désigne M. Pierre Bourbonnais représentant de la rive Sud.

7- Désignation du vice-président du conseil

CC01-0006

Sur proposition de M. Pierre-Yves Melançon, appuyée par M. André Boileau,

M. Gilles Vaillancourt est proposé comme vice-président du conseil.

Ce dernier ayant accepté, le président d'élection demande au conseil de s'exprimer par un vote à mainlevée :

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que :

Le conseil désigne M. Gilles Vaillancourt vice-président du conseil.

8- Résolution autorisant le Comité exécutif à la préparation d'un projet de règlement (art.47 / 2000 ch. 34) prévoyant la délégation d'actes du Conseil au Comité exécutif

CC01-0007

Considérant que le conseil doit déterminer la nature et l'étendue du mandat du comité exécutif;

Sur proposition de M. Gilles Vaillancourt, appuyée par M. Pierre-Yves Melançon,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que :

Le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal confie aux membres du comité exécutif le mandat d'élaborer un projet de règlement (art. 47 / 2000 ch.34) prévoyant la délégation d'actes du conseil au comité exécutif et, le cas échéant, aux employés de direction de la Communauté.

9- Dépôt d'un projet de règlement intérieur et résolution autorisant le comité exécutif à étudier le règlement intérieur déposé, et à faire ses recommandations au conseil

CC01-0008

Considérant que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal adoptera un règlement intérieur afin d'établir les règles qui régiront les activités du conseil;

Considérant le dépôt d'une proposition de règlement intérieur;

Sur proposition de M. Yvan Deschênes, appuyée par M. Gilles Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que :

Le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal confie aux membres du comité exécutif le mandat d'étudier la proposition de règlement intérieur afin de formuler ses recommandations aux membres du conseil à cet effet.

10- Résolution autorisant l'application temporaire du règlement intérieur déposé

CC01-0009

Considérant le dépôt d'une proposition de règlement intérieur;

Considérant que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal adoptera un règlement intérieur afin d'établir les règles qui régiront les activités du conseil;

Sur proposition de M. Yvan Deschênes, appuyée par Mme Noushig Eloyan,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que :

Le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal décide d'autoriser l'application temporaire du règlement intérieur proposé, jusqu'au 21 juin 2001.

M. Pierre Bourbonnais demande que les avis de convocation et les documents relatifs à la séance du conseil parviennent aux membres dans des délais plus longs. Le président prend bonne note de la demande.

11- Résolution pour autoriser le recours à une firme privée en vue du recrutement d'un directeur général, d'un trésorier et d'un secrétaire

CC01-0010

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un directeur général, d'un secrétaire et d'un trésorier;

Sur proposition de M. André Boileau, appuyée par M. Pierre-Yves Melançon,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que :

Le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal autorise le comité exécutif à avoir recours à la firme privée Belle Isle, Djandji, Brunet Inc. afin de procéder au recrutement de candidats aux postes de directeur général, de secrétaire et de trésorier.

12- Résolution autorisant le comité exécutif à étudier les candidatures retenues et à faire ses recommandations au conseil pour la nomination du directeur général, du trésorier et du secrétaire

CC01-0011

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un directeur général, d'un secrétaire et d'un trésorier;

Considérant que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a autorisé le comité exécutif à avoir recours à une firme privée afin de procéder au recrutement de candidats aux postes de directeur général, de secrétaire et de trésorier;

Sur proposition de M. Jean-Jacques Beldié, appuyée par M. Gérard Legault,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que :

Le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal autorise le comité exécutif à étudier les candidatures retenues par la firme privée et d'émettre une recommandation au conseil sur celles devant être retenues afin de combler les postes de directeur général, de secrétaire et de trésorier.

13- Résolution autorisant M. Claude Asselin, président du comité technique, et M. Pierre Major, membre du comité technique, à signer temporairement les documents de la Communauté métropolitaine de Montréal

Une discussion s'engage. Deux propositions sont présentées.

CC01-0012

Sur proposition de Mme Noushig Eloyan, appuyée par M. Gilles Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que :

Le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal autorise M. Claude Asselin, président du comité technique, et M. Pierre Major, membre du comité technique, à signer temporairement conjointement tous les documents d'administration courante de la Communauté métropolitaine de Montréal qui requièrent la signature du directeur général ou du secrétaire ou du trésorier.

CC01-0013

Sur proposition de M. Gilles Vaillancourt, appuyée par M. Georges Bossé,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que :

Pour les documents qui requièrent à la fois la signature du président ou du vice-président, ainsi que celle du directeur général ou du vice-président ou du secrétaire ou du trésorier, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal autorise M. Claude Asselin, président du comité technique, à signer temporairement tous les documents de la Communauté métropolitaine de Montréal requérant la signature du directeur général, et autorise M. Pierre Major, membre du comité technique, à signer temporairement tous les documents de la Communauté métropolitaine de Montréal requérant la signature du secrétaire ou du trésorier.

14- Résolution pour autoriser un emprunt temporaire

CC01-0014

Sur proposition de M. Gilles Vaillancourt, appuyée par M. Claude Gladu,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que :

Conformément à l'article 196 du projet de loi 134 (2000 chapitre 34), le Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal autorise le trésorier à effectuer un emprunt temporaire n'excédant pas 500 000 \$ (cinq cent mille dollars) au besoin pour le paiement de dépenses d'administration courante, aux conditions les plus favorables et pour une période d'une année à compter de la date de la présente résolution.

15- Dépôt d'un projet d'organigramme et résolution autorisant le comité exécutif à faire l'étude de l'organigramme et à procéder à la préparation d'un projet de règlement pour créer les Services de la Communauté métropolitaine de Montréal (art. 71, 2000 ch.34)

CC01-0015

Considérant que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal peut créer (art. 71, 2000 ch.34), par règlement, les différents services de la Communauté et établir le champ de leurs activités;

Considérant le dépôt de projets d'organigrammes;

Sur proposition de M. Gilles Vaillancourt, appuyée par M. Pierre-Yves Melançon,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que :

Le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal confie aux membres du comité exécutif le mandat d'étudier ces organigrammes et de procéder à la préparation d'un projet de règlement pour créer les Services de la Communauté métropolitaine de Montréal afin de formuler ses recommandations aux membres du conseil à cet effet.

M. Jacques Moreau s'inquiète de l'omission d'un comité consultatif agricole dans les projets d'organigrammes déposés. Le président indique qu'il prend bonne note de cette remarque.

16- Résolution autorisant le comité exécutif à procéder à l'embauche du personnel d'accueil et clérical de base et autorisant M. Pierre Major, membre du comité technique à procéder au recrutement dudit personnel.

CC01-0016

Considérant que la Communauté occupera incessamment ses nouveaux bureaux et qu'il est nécessaire d'assurer le soutien au conseil et au comité exécutif;

Sur proposition de Mme Noushig Eloyan, appuyée par M. Yvan Deschênes,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que :

Le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal autorise le comité exécutif à procéder à l'embauche du personnel d'accueil et clérical de base.

Une discussion s'engage sur les critères qui présideront au recrutement du personnel à embaucher. M. Georges Bossé souligne qu'il faut tenir compte de l'équité et donner priorité au recrutement à l'intérieur des villes actuelles. Il a été convenu que le comité exécutif en déterminerait la méthode.

17- Résolution autorisant le comité exécutif à élaborer un plan de communication pour la Communauté métropolitaine de Montréal

CC01-0017

Considérant que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal désire s'assurer que l'ensemble des citoyens, des membres et des partenaires de la région connaissent le rôle et les orientations de la Communauté;

Considérant que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal désire doter la Communauté d'une signature graphique distinctive;

Sur proposition de M. Pierre-Yves Melançon, appuyée par Mme Chantal Deschamps,

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que :

Le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal autorise le recours à une ou des firmes privées et à l'engagement des fonds nécessaires, afin de confier le mandat d'élaborer un projet de plan de communication de la CMM ainsi qu'un projet de signature graphique et confie au comité exécutif le mandat de préparer un plan à être soumis au conseil.

18- Période de questions des membres du conseil

M. Pierre Bourbonnais demande à M. Georges Bossé si M. Marc-André Vaillancourt sera remplacé sur le comité technique, compte tenu de ses engagements à l'égard du Comité de transition. M. Georges Bossé répond que la question est en suspens actuellement.

19- Clôture de la séance

À 20 h 30, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE IÈME JOUR DE FÉVRIER 2001

M. Pierre Bourque
Président
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL

M. Pierre F. Côté, c.r.
Secrétaire
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL

